

SEPTEMBRE 2019 | N°4

---

# LE MAGAZINE LOURMEL POUR LES ACTIFS

## ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

---

Pour une meilleure lisibilité  
des garanties de santé

## ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ

---

Réforme «100 % Santé » :  
des soins de qualité  
intégralement remboursés

## S'ENGAGER

---

Les oreilles au cœur  
de ma santé

## DOSSIER

---

### PRÉVOYANCE OBSÈQUES

IL N'EST JAMAIS  
TROP TÔT POUR  
EN PARLER



## UNE RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ EN PROFONDEUR

**V**ous le savez, notre système de santé évolue à grand pas, et si la finalité de la réforme globale « 100 % Santé », vise à améliorer l'accès à des soins de qualité pour l'ensemble des Français, vous vous interrogez malgré tout avec justesse, sur ses conséquences sur vos démarches au quotidien et sur les niveaux de prise en charge.

Cette loi apporte effectivement son lot de nouveautés. Pour rappel, ce dispositif dont les premières mesures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en audiologie et en dentaire, va se poursuivre à

compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour s'étendre à l'optique.

Dans la continuité de cette réforme globale « 100 % Santé », nous avons renforcé la lisibilité de nos contrats santé afin de permettre à nos adhérents de mieux comprendre leurs garanties pour mieux évaluer leurs remboursements et leur reste à charge éventuel.

Je puis vous assurer que toute notre équipe s'est mobilisée depuis de nombreux mois et a tout mis en œuvre pour continuer à vous proposer des contrats responsables. Et ce n'est pas tout.

Nous avons profité de cette occasion pour **enrichir vos garanties et améliorer les remboursements de certains actes non remboursés par la Sécurité sociale**, comme l'orthodontologie pour les adultes, la parodontologie, ou bien encore les médecines douces (chiropractie, éthiopatie, ostéopatie, podologie, pédicure).

A travers ces évolutions, Lourmel, votre groupe de protection sociale, poursuit sa mission et son engagement : vous accompagner au mieux de vos intérêts.

**Denis Turrier**  
Directeur Général Lourmel

## SOMMAIRE

- 3 **ÊTRE BIEN INFORMÉ**
- 4 **ÊTRE BIEN PROTÉGÉ**  
Pour une meilleure lisibilité des garanties de santé
- 6 **LE DOSSIER**  
**Prévoyance obsèques :**  
il n'est jamais trop tôt pour en parler
- 9 **ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ**  
**Réforme «100 % Santé » :**  
des soins de qualité intégralement remboursés
- 10 **UN MÉTIER, UNE PASSION**  
**Graphitec 2019**  
Réenchanter l'univers du print
- 11 **S'ENGAGER**  
Les oreilles au cœur de ma santé



### CERCLE VULNÉRABILITÉS ET SOCIÉTÉ

#### QUAND LA PAROLE EST DONNÉE AUX PLUS VULNÉRABLES

**N**ous sommes tous concernés. À un moment de notre vie, chacun d'entre nous peut devenir vulnérable sous le coup d'un souci de santé, d'une difficulté professionnelle ou personnelle. Mais bien souvent, ces vulnérabilités demeurent invisibles dans une société happée par une dynamique qui se veut sans faille. Porter la parole de ces personnes fragilisées, isolées ou précaires auprès du gouvernement afin de battre en brèche les idées reçues, tel est l'objectif du Cercle Vulnérabilités et Société, fondé en 2018 et présidé par le docteur en médecine Axel Khan. Ce cercle de réflexion, qui compte parmi ses membres le groupe Lourmel, travaille à la mise en œuvre de



**Porter la parole de ces personnes fragilisées, isolées ou précaires auprès du gouvernement afin de battre en brèche les idées reçues, tel est l'objectif du Cercle Vulnérabilités et Société »**

solutions concrètes pour promouvoir « des modèles innovants tirant parti du potentiel de vulnérabilité pour et avec les personnes ». À ce titre, des groupes de travail se réunissent tout au long de l'année autour de deux thématiques distinctes : « Pathologies chroniques et vieillissement », et « Précarités et relations sociales ». Aussi, pour faire avancer le débat sur des sujets d'actualité dans les champs d'activité social et/ou santé, comme le rôle des salariés aidants

dans l'entreprise ou l'accès aux soins des plus vulnérables, le Cercle organise régulièrement des conférences-débats avec des experts et acteurs publics. Il insiste notamment sur ce besoin de « passer d'une culture de l'exception à une culture du commun », pour faire évoluer en profondeur la perception du statut de la personne vulnérable en entreprise, dans la fonction publique mais aussi à l'école. ■



**Le particulier employeur peut réaliser toutes ses démarches via internet. Une seule déclaration à remplir en ligne est désormais nécessaire. »**

le CESU+ prélève, en plus des cotisations, le montant du salaire déclaré sur le compte bancaire de l'employeur pour le verser directement sur celui du salarié. La mise à jour du prélèvement à la source à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les particuliers « employeurs », se fera automatiquement. Ce service n'est pas obligatoire. Toutefois, « une forte adhésion » est attendue, estime Yann-Gaël Amghar, le directeur de l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale). De nouvelles

### EMPLOI À DOMICILE

#### LE DISPOSITIF CESU+ « TOUT-EN-UN »

**L**e dispositif de déclaration sociale d'une aide à domicile par un particulier employeur se modernise. Depuis le 25 juin, le chèque

emploi service universel (CESU) géré par l'Urssaf, s'est étoffé d'un CESU+. De l'assistance aux personnes âgées aux menus travaux de bricolage en passant par la garde d'enfants et le soutien scolaire, le particulier employeur peut réaliser toutes ses démarches via internet. Une seule déclaration à remplir en ligne est désormais nécessaire. Une fois la déclaration finalisée,

règles fixées par le décret du 15 mars 2019, étendent également le champ d'application du CESU+ aux accueillants familiaux, stagiaires aides familiaux au pair, ainsi qu'aux activités de service réalisées entre particuliers, en matière d'enseignement, de formation, d'accompagnement en matière sportive et culturelle, dans la limite de trois heures par semaine. ■



LES CONSEILLERS DE LOURMEL SONT AU SERVICE DES ADHÉRENTS POUR LES AIDER À LIRE ET COMPRENDRE LEURS DEVIS. "

## POUR UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DES GARANTIES DE SANTÉ

Dans le cadre de la réforme globale « 100 % Santé », l'UNOCAM\* et les principaux organismes complémentaires d'assurance maladie s'engagent à plus de transparence pour faciliter la compréhension des contrats de garanties d'ici 2020.

« C'est à n'y rien comprendre ! » peut-on entendre régulièrement chez les consommateurs qui souhaitent renouveler leurs contrats. Réussir à séparer le bon grain de l'ivraie pour pouvoir en apprécier les bénéfices se révèle bien souvent, un vrai casse-tête dans l'assurance maladie. Surtout, lorsque les chiffres affichés dans les garanties sont exprimés en

pourcentage par rapport à une base de remboursement. Pour y remédier, L'UNOCAM\* et les principales fédérations d'organismes complémentaires d'assurance maladie, FNMF, FFA et CTIP, ont signé le 14 février 2019, un « *Engagement pour la lisibilité des garanties de complémentaires santé* ». En d'autres termes, cet engagement vise une meilleure information de tous

pour faciliter la compréhension des contrats. Il s'inscrit dans la continuité de la réforme globale « 100 % Santé » dont la finalité revient, avec le reste à charge zéro (RAC), à améliorer l'accès aux soins de santé.

\*Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire

## ● HARMONISER LES LIBELLÉS DES PRINCIPAUX POSTES DE GARANTIES

Le calendrier s'annonce serré. Cette année, les organismes complémentaires de santé doivent diffuser auprès des assurés et prospects une liste d'exemples concrets de remboursements sur les actes et prestations les plus courants pour les garanties hors 100 % Santé. À compter de 2020, ils devront poursuivre la diffusion d'exemples intégrant cette fois les garanties concernées par le « 100 % Santé ».

Autre nouveauté : les organismes complémentaires d'assurance maladie doivent également harmoniser les libellés des principaux postes de garanties dans leurs contrats : hospitalisation, dentaire, soins courants, optique, aides auditives. Cette mesure va ainsi permettre aux assurés de mieux évaluer leur éventuel reste à charge. « Dans le bloc dentaire notamment, Lourmel proposera trois paniers : le 100 % santé sans aucun reste à charge, le panier maîtrisé avec un dépassement d'honoraires convenu avec le dentiste et le panier libre où les prix seront sans plafonnement, définis selon le niveau de garantie souscrit par l'assuré et qu'il validera en amont des soins », explique Adiba Boideau, responsable du marché entreprises chez Lourmel.

## ● FACILITER LE CHOIX DE SA GARANTIE

Désormais, les tarifs, les remboursements et les reste à charge devront être présentés en valeur absolue en euros et non plus en pourcentage. Suite à cette réforme, le montant de 150 actes médicaux « courants ou potentiellement à reste à charge important » sera indiqué en euros, précise Maurice Ronat, président de l'UNOCAM\*. Aussi, pour faciliter la comparaison des différentes offres, les organismes mettent-ils à disposition des assurés, plusieurs outils pédagogiques tels qu'un glossaire actualisé. Par ailleurs, Lourmel mettra son équipe de conseillers au service des adhérents et prospects, pour les aider à lire et comprendre leurs devis. De cette façon, « les assurés et les prospects s'ils le souhaitent, pourront se renseigner sur leurs garanties en amont de la signature de leur contrat », souligne Adiba Boideau.

## ● UNE OFFRE ENRICHIE ET MODULABLE SELON LES BESOINS DE CHACUN

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif au sein des organismes de complémentaire santé a nécessité des investissements humains et matériels lourds. « Nos équipes sont mobilisées depuis des mois pour actualiser toute la nomenclature et réorganiser le référencement de nos produits d'assurance santé », précise la direction de Lourmel. Au-delà de la mise en conformité 100 % santé de leurs offres, les organismes de complémentaire santé peuvent également proposer des améliorations sur des prestations de leur choix. Lourmel a décidé, pour sa part, d'étendre la couverture des remboursements à des actes non remboursés par la Sécurité sociale, pour certains contrats : l'orthodontie pour les adultes, la parodontologie, le blanchiment des dents, les médecines douces (chiropractie, éthiopatie, ostéopathie, podologie, pédicure) par exemple. « Nous en avons profité pour améliorer nos garanties et enrichir notre offre, modulable selon les besoins de chacun », annonce l'équipe marketing de Lourmel. ■

Source : UNOCAM



**CONSULTEZ NOTRE ARTICLE  
DÉDIÉ AU 100% SANTÉ  
EN PAGE 9 DU MAGAZINE**



## PRÉVOYANCE OBSÈQUES : IL N'EST JAMAIS TROP TÔT POUR EN PARLER

Bonne nouvelle ! L'espérance de vie est longue en France : près de 80 ans pour les hommes, cinq de plus pour les femmes, des chiffres qui laissent entrevoir de belles années de retraite active. Pour autant, il n'est pas interdit de se poser la question de la prévoyance obsèques, un contrat qui peut concerner ses parents et même être choisi pour soi-même.

### A CHACUN SES RAISONS

Comme 480 000 Français en 2018, Claire, 49 ans, a souscrit un contrat d'assurance obsèques. « *J'ai pris cette décision l'année dernière pour épargner ma famille* » déclare-t-elle, ajoutant que le décès soudain de son père - « *qui n'avait rien préparé* » - lui a servi de leçon. De fait, gérer la disparition d'un proche qui n'a pas laissé de consignes s'apparente souvent au parcours du combattant. Entre les démarches administratives, les

décisions pour la cérémonie et les frais occasionnés, il faut être solide pour tout gérer sans flancher. Organiser l'essentiel à l'avance constitue, bien souvent, un filet de sécurité pour ceux qui restent.

De son côté, Alain, 53 ans, met en avant le respect de ses convictions puisqu'il souhaite une crémation et que ses cendres soient dispersées en mer. Redoutant que son fils ne préfère une « *inhumation classique dans le caveau familial* »,

il veut s'assurer qu'il aura le dernier mot comme la loi l'y autorise. En déposant ses « *volontés essentielles* » auprès de l'association loi de 1901 Colombe, il sait qu'il en sera ainsi.

Quoique différente, chaque démarche s'est faite naturellement. « *Le sujet est délicat, mais pas tabou* » assure Claire. Quant à Alain, il avait à cœur de rester libre de choisir jusqu'au bout. « *Personne ne décidera pour moi* », insiste-t-il.

## CONCRÈTEMENT COMMENT ÇA SE PASSE ?

Conseiller funéraire chez PFG, partenaire de Lourmel, Xavier n'hésite pas à prendre le temps d'expliquer les différentes possibilités et prestations à disposition. Une fois la décision prise, il faut dans un premier temps déterminer le type de contrat souhaité : en capital ou en prestations, les volontés essentielles étant incluses dans les deux cas. Cela aidera à déterminer le montant à financer, sachant que le prix moyen des obsèques en France est de 4 500 €.

En choisissant la deuxième option, outre les choix portant sur le type de cérémonie

(religieuse, laïque ou aucune), le culte dans lequel elle sera célébrée, le mode de sépulture (inhumation, crémation), la destination des cendres s'il y a lieu... tout est personnalisable. « *Musique, texte des faire-parts, fleurs, on peut aller très loin dans les détails, affirme le professionnel, l'avantage étant qu'il est toujours possible de modifier ou faire évoluer son contrat.* » Passer de plus simple à plus fastueux ou inversement, c'est possible et heureusement, car entre 50 et 80 ans, on a le temps de changer d'avis plusieurs fois.

# 20%

DES DÉTENTEURS D'UN CONTRAT OBSÈQUES ONT ENTRE 50 ET 59 ANS

# 27,1%

DES DÉCÈS EN 2018 ÉTAIENT COUVERTS PAR CE TYPE DE CONTRAT

# 55%

DES DÉCÈS DONNENT LIEU À UNE CRÉMATION, 45 % À UNE INHUMATION

”

J'ai pris cette décision l'année dernière pour épargner ma famille

Claire, 49 ans



## FINANCIÈREMENT, UN BUDGET QUI PEUT ÊTRE ALLÉGÉ

Souscrire un contrat de prévoyance obsèques représente un coût variable, raison pour laquelle différentes options de financement sont proposées : paiement en une fois ou cotisations régulières. Certains opérateurs funéraires, comme PFG, proposent aussi une revalorisation du montant garanti et même une protection

contre la hausse des prix. « *Dans tous les cas, souscrire jeune est toujours plus intéressant* », précise Xavier. Enfin, après le décès, des organismes comme la Sécurité sociale, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou des mutuelles peuvent contribuer.

## ET APRÈS ?

Comment se passe la vie quand on a pris la décision d'anticiper ses obsèques ? « *Je n'y pense plus* », affirme Claire « *Peut-être suis-je plus serein* » admet Alain. Pour Xavier, « *la démarche n'est pas neutre, explique-t-il surtout lorsqu'on choisit de souscrire jeune.* » Le plus difficile, finalement, reste d'en parler à ses parents encore vivants tant il est vrai que la discussion peut les renvoyer à leurs propres

besoins. Et le professionnel de conclure : « *Le principal, c'est de dépassionner le sujet et de l'aborder avec simplicité.* » Des paroles à méditer. ■

- RETROUVEZ DE NOMBREUSES INFORMATIONS DANS NOTRE DOSSIER COMPLET SUR :

[www.lourmel.com](http://www.lourmel.com)



## LOURMEL BLESSURES ACCIDENTELLES

FRACTURES, BRÛLURES, BLESSURES ACCIDENTELLES... PROTÉGEZ-VOUS ET VOS PROCHES !

### LOURMEL BLESSURES ACCIDENTELLES, LE COMPLÉMENT INDISPENSABLE À VOTRE CONTRAT MUTUELLE SANTÉ

- Une couverture immédiate : dès votre adhésion, sans questionnaire médical.
- Un système d'indemnisation simple et transparent : barème d'indemnisation par type de blessure, communiqué dès votre adhésion.
- Une liberté d'action : vous êtes indemnisé sur simple certificat médical et utilisez l'argent comme vous le souhaitez.
- Un tarif fixe quel que soit votre âge : **9,99 €** en formule individuelle et **17,98 €** à partir de 2 personnes.

### QUELQUES EXEMPLES D'INDEMNITÉS VERSÉES :

- Luxation de l'épaule **700 €**
- Fracture d'un doigt **500 €**
- Brûlure au 3<sup>ème</sup> degré **4 000 €**
- Déchirure musculaire **1 000 €**

Retrouvez plus d'informations sur l'offre Lourmel Blessures Accidentelles directement sur notre site internet [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com) : Rubrique [Particuliers](#) > [Santé](#) > [Lourmel Blessures Accidentelles](#)

### QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes le spécialiste de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé. Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

### NOUS CONTACTER



**0 809 10 28 11** Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

[conseil-particuliers@lourmel.asso.fr](mailto:conseil-particuliers@lourmel.asso.fr)

Toutes nos offres directement sur notre site [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com).

Retrouvez-nous aussi sur [in](#)

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com) - Tél. 01 40 60 20 00 Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205. Crédit Photo : Gettyimages.



**LOURMEL**

Agir ensemble pour mieux vous protéger





## RÉFORME «100 % SANTÉ» : DES SOINS DE QUALITÉ INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS

Pour lutter contre le renoncement aux soins de santé, les paniers 100% santé, dits Reste à charge zéro, seront garantis au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en optique et dentaire et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en audiologie.

Un accès à des soins de qualité pour l'ensemble des Français. Tel est l'objectif que s'est fixé le gouvernement pour tenter d'enrayer cette tendance à la privation de soins de santé trop onéreux. De fait, « *trois Français sur dix ont renoncé à se faire soigner* », l'an dernier, en raison « *d'un reste à charge trop élevé dans la moitié des cas* », révèle un sondage CSA réalisé pour Cofidis. Le reste à charge correspond à la part des dépenses de santé qui n'est couverte ni par l'Assurance maladie obligatoire, ni par les complémentaires santé. Avec le lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la réforme du système de santé « 100 % santé », le « Reste à charge zéro » doit faciliter le recours à des soins mal remboursés, grâce à la mise en place de « paniers de soins de qualité » qui seront intégralement pris en charge.

### UN DÉPLOIEMENT PAR ÉTAPES

Les nouvelles dispositions s'appliqueront aux contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans l'optique et le dentaire. Il s'étendra aux aides auditives en janvier 2021.

### DES TARIFS PLAFONNÉS EN OPTIQUE ET EN DENTAIRE

D'ores et déjà, dans le cadre de la première étape, le plafonnement des tarifs du panier



« 100 % santé » est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en optique et en dentaire. Ainsi, par exemple, depuis le 1<sup>er</sup> avril, le prix des couronnes céramo-métalliques ne peut plus excéder 530 euros pour les dents visibles. Dans l'optique, tous les opticiens devront proposer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des tarifs plafonnés en fonction du type de correction. Pour une myopie « modérée » notamment, le prix sera limité à 75 euros pour les deux yeux. Et la paire de lunettes ne pourra être facturée à plus de 105 euros pour être entièrement couverte par la Sécurité sociale et la complémentaire. L'assuré pourra toutefois choisir des verres sans reste à charge et une monture plus chère, ou inversement s'il le souhaite. ■

### PROTHÈSES DENTAIRES

#### PANIER 100% SANTÉ

- Tarifs plafonnés en fonction de l'emplacement des dents. Pour des raisons esthétiques, le remboursement sera distinct selon les catégories :
  - dents « visibles » : des prothèses en céramiques pour les incisives, canines et prémolaires,
  - dents non « visibles » : des prothèses métalliques pour les molaires.
- Reste à charge zéro pour les couronnes et bridges en 2020.
- Reste à charge zéro pour toutes les autres prothèses 100% santé en 2021.

### OPTIQUE

#### PANIER 100% SANTÉ

- Des tarifs plafonnés en fonction du niveau de correction.
- Une offre en magasin de 17 montures pour adultes et 10 pour enfants avec 2 coloris par modèle.
- Des montures inférieures ou égales à 30 euros.
- Des verres adaptés aux troubles visuels (amincissement, durcissement, antireflet).
- Une BRSS<sup>1</sup> revalorisée : la participation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) passe de 4 % à 18 % du coût des équipements.
- Une entrée en vigueur en 2020.

### AUDIOPROTHÈSE

#### PANIER 100% SANTÉ

- Un choix entre des appareils placés devant ou derrière l'oreille avec options (acouphène, bruit du vent...)
- Des caractéristiques techniques obligatoires garanties pendant quatre ans (12 canaux de réglage, une amplification sonore d'au moins 30 décibels)
- Un prix de vente par oreille et par adulte, limité à 1 300 euros en 2019, 1 100 euros en 2020 et 950 euros en 2021
- Une hausse progressive de la BRSS<sup>1</sup> à 670 euros en 2019, 720 euros en 2020 et 950 euros en 2021

(1) Base de remboursement de la Sécurité sociale

L'heure n'est plus à la sinistrose mais bel et bien au progrès et à l'innovation. Les professionnels des arts graphiques s'organisent pour « *redonner du sens au papier* ». Dans le cadre de sa dix-septième édition en juin dernier à Paris, le salon Graphitec a été l'occasion de démontrer toute la pertinence de la convergence entre le print et le digital. On parle désormais de réalité augmentée et de produits à forte valeur ajoutée tels que le papier « cliquable » ou le « web-to-print » avec le développement des technologies du papier connecté. Il faut « imprimer moins mais imprimer mieux » parce que les consommateurs veulent davantage de produits personnalisés et la réalité augmentée s'y prête parfaitement », confirme Maud Rouveyre, designer graphique rencontrée sur le salon. Ainsi, à partir d'une feuille de papier, il est possible d'ajouter une couche d'information virtuelle qui peut être personnalisée, modifiée instantanément et mise à jour grâce à la réalité augmentée.

### LE PAPIER DEVIENT UNE PASSERELLE

Le papier devient alors une passerelle entre le print et le digital. « *C'est à nous, imprimeurs et acteurs de la filière de*



## GRAPHITEC 2019 RÉENCHANTER L'UNIVERS DU PRINT

**L'industrie des arts graphiques va de l'avant en concentrant ses efforts sur le développement de nouveaux produits liés aux technologies du papier connecté. C'est le constat de l'équipe Lourmel qui était présente pour rencontrer ses adhérents.**

*réenchanter l'univers du print pour accompagner cette transformation des nouveaux usages* », estime Christophe Bossut, co-fondateur d'ARGO, la nouvelle structure issue de la fusion de Bear et SnapPress, deux sociétés spécialisées dans la réalité augmentée et soutenues par le groupe d'imprimeries Prenant et Revue Fiduciaire dans le développement du papier connecté. Aujourd'hui, cette interaction entre le print et le digital s'étend à de nombreux secteurs : la presse, le commerce, l'édition ou l'éducation. Pour Denis Turrier, Directeur Général de Lourmel, partenaire du salon Graphitec depuis 2011, « *L'engagement de Lourmel fait sens dans cette industrie en pleine mutation. Une véritable dynamique des*

*entreprises du message imprimé et digitalisé.* »

### LE PAPIER N'EST PAS MORT

« *Même les GAFAs, Amazon et Google en tête, investissent dans le print* », confirme Louis-Damien Verstraete, PDG de l'agence 100 % VAD. Surtout, l'appétence des usagers pour le catalogue papier ne se dément pas. De fait, si 70 % de la population mondiale dispose d'un Smartphone, l'industrie de l'imprimé produit encore plus de 3 milliards de pages par jour. « *Depuis dix ans, les imprimeurs en France comme en Europe, souffrent d'une forte baisse en volume dans l'héliogravure et l'offset*, souligne Véronique Appelghem, commerciale chez Guillaume IMPRIMEUR, mais la tendance est en passe de s'inverser. *Nous revenons au papier parce que les consommateurs expriment clairement ce besoin de pouvoir conserver le support papier à portée de main pour le consulter. De ce fait, les clients s'orientent aujourd'hui vers des communications ciblées et différenciées.* » Effectivement, analyse Anthony Mahé, sociologue et directeur de la Connaissance chez Eranos, cabinet de conseil en sociologie et logiques consommatrices, « *le papier est porteur de valeurs fortes comme l'appropriation physique de l'objet. C'est aussi un véhicule de tradition et de solennité tandis que le numérique s'inscrit davantage dans l'instantanéité et le divertissement.* » ■

**L'engagement de Lourmel fait sens dans cette industrie en pleine mutation. Une véritable dynamique des entreprises s'est enclenchée pour prendre le virage numérique. Pour autant le papier n'est pas mort. »**

**Denis Turrier, Directeur Général de Lourmel**

*entreprises s'est enclenchée pour prendre le virage numérique. Pour autant le papier n'est pas mort. Nous voulons donner la lisibilité d'un groupe tourné vers l'avenir en demeurant la protection sociale des*



## LES OREILLES AU CŒUR DE MA SANTÉ

Les acouphènes peuvent devenir une vraie gêne au quotidien. Pour améliorer la santé auditive des Français, l'association Journée Nationale de l'Audition (JNA) recommande des bilans auditifs réguliers.

Une perception de sifflements ou de bourdonnements persistants dans les oreilles : Myriam et Benjamin connaissent bien cette sensation désagréable depuis qu'ils souffrent d'acouphènes. Ils se manifestent par la perception des sons en l'absence de source sonore. Si globalement, les Français prennent soin de leur santé, ils n'ont en revanche pas toujours conscience de l'importance d'une bonne protection auditive.

Actuellement, avance l'association JNA, le nombre de personnes acouphéniques oscille entre 14 à 17 millions en France. Et parmi elles, 7 millions en sont victimes de manière permanente (\*). Et seulement 34 % d'entre elles, osent en parler avec leur médecin traitant. Cette démarche est pourtant essentielle pour procéder aux premiers examens avant de s'orienter vers un médecin spécialiste, l'ORL, pour un contrôle approfondi de l'audition.

### DES ORIGINES VARIÉES

Les acouphènes ne sont pas une maladie mais un symptôme. Les causes de ces traumatismes sonores aigus ou chroniques sont probablement multifactorielles : une contrariété générant du stress, une dépression, un traumatisme acoustique ou bien encore une dégradation du système auditif liée au vieillissement naturel des

”

**Aujourd'hui, seulement 34 % des personnes souffrant d'acouphènes osent en parler avec leur médecin traitant »**

cellules de l'oreille interne avec l'avancée en âge (à partir de 50 ans). Pour Myriam, il a suffi d'une mauvaise protection auditive à un concert pour ressentir les premiers symptômes : de la fatigue, de l'irritabilité mais aussi des problèmes d'endormissement et de concentration. Aujourd'hui, comme 56 % des Français, ils éprouvent des difficultés à suivre des conversations sur leur lieu de travail lorsque l'environnement est bruyant. Pourtant, estime le JNA, seulement un tiers des actifs interrogés déclare se protéger contre le bruit sur leur lieu de travail.

### METTRE CETTE GÊNE À DISTANCE

Dans ce contexte préoccupant, et à six mois de la 23<sup>ème</sup> journée nationale de l'audition soutenue par Lourmel, JNA insiste sur la nécessité de prévoir un « bilan auditif régulier » dans le cadre du bilan général de santé. S'il n'existe pas de traitement « radical », des stratégies d'habituation réduisent l'impact des

# 14 À 17 MILLIONS

DE PERSONNES SOUFFRIRAIENT D'ACOUPHÈNES EN FRANCE

# 7 MILLIONS

DE PERSONNES SONT VICTIMES D'ACOUPHÈNES DE MANIÈRE PERMANENTE

Source : association JNA

acouphènes sur la qualité de vie et l'équilibre général de santé. JNA propose à cet effet, un questionnaire permettant de faire le point « sur notre manière de gérer cette gêne ».

Les médecins ORL préconisent, quant à eux, une thérapie par le bruit et une guidance psychologique, mais aussi des méthodes plus douces telles que la sophrologie la relaxation, le yoga ou l'hypnose. Toutes ces techniques permettent d'apprendre à se détendre tout en réduisant les bruits. ■

## PLUS D'INFORMATIONS :

Les associations de patients vous accueilleront et vous guideront vers les professionnels spécialisés dans l'accompagnement des patients souffrant d'acouphènes.

Une ligne d'écoute a été créée par l'association France Acouphènes :

☎ 0 820 222 213

RETROUVEZ LE QUESTIONNAIRE : [www.journee-audition.org](http://www.journee-audition.org)

TOUTES LES INFORMATIONS SUR : [www.france-acouphènes.org](http://www.france-acouphènes.org)

(\*) Enquête Ifop - JNA mars 2018 « Acouphènes et hyperacousie : fléaux du XX<sup>e</sup> siècle ? »



TRÉMA SANTÉ SUPPLÉMENTAIRE  
INDIVIDUEL

UNE COUVERTURE  
SANTÉ RENFORCÉE  
POUR VOUS  
ET VOS PROCHES

Tréma Santé Collective



Tréma Santé Supplémentaire  
Individuel



**VOS REMBOURSEMENTS  
DE FRAIS OPTIMISÉS**

### VOS AVANTAGES

- Aucune incidence d'âge sur votre cotisation.
- Tarif inférieur au coût d'une mutuelle entièrement individuelle à prestations égales.
- Gestion de votre contrat en temps réel :
  - remboursements,
  - carte tiers payant,
  - prise en charge hospitalière,
  - géolocalisation réseau partenaires.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes le spécialiste de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé.  
Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

### NOUS CONTACTER

☎ **01 40 60 20 59** Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h

[conseil-particuliers@lourmel.asso.fr](mailto:conseil-particuliers@lourmel.asso.fr)

Toutes les informations directement sur  
notre site [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com).

Retrouvez-nous aussi sur [in](https://www.linkedin.com)

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com) - Tél. 01 40 60 20 00  
Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la  
Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P  
(Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie  
par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale  
- SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité -  
SIREN 437 994 205. Crédit Photo : iStock.



**LOURMEL**

*Agir ensemble pour mieux vous protéger.*